



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le seize décembre, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 10 décembre 2019.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - Mme Laure MASSON - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - Mme Sarah BOUKAALA - Mme Anouche AGOBIAN - M. Paul BRON - Mme Jeanne JORDANOV - Mme Marie-José SALAT - M. Patrice VOIR - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - Mme Mireille D'ORNANO - M. Alain CARIGNON

Absents ayant donné pouvoir :

M. Alan CONFESSON donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN
M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT
M. Guy TUSCHER donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FINOT
M. Vincent BARBIER donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY
M. Alain BREUIL donne pouvoir à Mme Mireille D'ORNANO

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Anne-Sophie OLMOS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20191216_7 - Bilan annuel d'accessibilité.

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019

7-(21235). ADMINISTRATION GENERALE : Bilan annuel d'accessibilité.

Madame Christine GARNIER expose,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble mène une action continue et de longue date en faveur de l'accessibilité pour tous et toutes. La Ville agit dans toutes ses compétences (emploi municipal, équipements municipaux, services publics, jeunesse, culture, sport...) et en lien avec la Métropole (mobilité, voirie, logement, emploi, commerces...) ainsi que par la sensibilisation (Mois de l'Accessibilité) et le soutien aux associations.

L'action constante de la Ville en faveur de l'accessibilité est réalisée en concertation avec les usager-es et les associations de personnes en situation de handicap, notamment dans le cadre de la Commission communale d'accessibilité. Créée par délibération du conseil municipal du 27 novembre 2006, la Commission communale d'accessibilité est une instance de bilan, de concertation et d'échanges. Elle est composée de représentant-es de la commune, de membres d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique), de membres d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées, de représentant-es des acteurs économiques, de représentant-es d'autres usager-es de la ville et plus largement le public grenoblois.

La Commission communale d'accessibilité se réunit en séance publique. Elle a pour rôle de :

- dresser chaque année le constat de l'état d'accessibilité de la Ville,
- établir un rapport annuel comprenant l'état des lieux de l'accessibilité et des propositions d'améliorations du cadre bâti et de la voirie communale,
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- donner un avis sur les réflexions et actions promouvant l'accès des personnes handicapées, dans les champs de compétence de la ville, comme l'emploi des personnes en situation de handicap dans la collectivité, et la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Selon les termes de l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le rapport annuel de la Commission communale d'accessibilité est présenté en conseil municipal. Ce rapport est fourni en annexe 1. Les principaux éléments sont :

Un programme de mise en accessibilité des équipements municipaux recevant du public est en cours. L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap), d'un montant de 12 millions d'euros sur 9 ans, a été voté par le conseil municipal le 21 septembre 2015. L'Ad'Ap programme les travaux de mise en accessibilité des 225 établissements recevant du public communaux notamment les écoles, dans le cadre du plan Ecoles, auxquels il faut ajouter les équipements de proximité transférés par le CCAS (dont les Maisons des Habitants) portant le nombre d'établissements inclus dans l'Ad'Ap de la Ville à 260 équipements (annexe 2).

Les objectifs de l'Ad'Ap sont respectés : 39% d'ERP communaux accessibles en 2015, 46% en 2017, 49% en 2018.

En 2016, 300 k€ prévus et 245 k€ réalisés.

En 2017, 500 k€ prévus et 537 k€ réalisés.

En 2018, 800k€ prévus et 641 k€ de travaux réalisés.

En 2019, 1,3 millions d'euros ont été investis dans des travaux d'accessibilité dont environ 50% dans les bâtiments scolaires.

Les investissements sur le patrimoine scolaire réalisés dans le cadre du Plan Ecoles sont l'occasion de traiter l'accessibilité avec la prise en compte de tous les handicaps. Cet objectif se traduit par des travaux tels que : amélioration des cheminements extérieurs et accès aux établissements (création de

rampes d'accès), installation d'ascenseur, sécurisation des escaliers, mise aux normes des largeurs de porte, aménagement de toilettes adaptées... De même, le programme de rénovation thermique des groupes scolaires Elisée Chatin, Ampère, et Paul Painlevé a été l'occasion de mettre aux normes d'accessibilité ces équipements.

En termes d'accessibilité de la voirie, en lien avec la Métropole :

un budget de 207 k€ en 2016, 315 k€ en 2017 et 330 k€ en 2018 (avec le budget participatif Handiparc) a été consacré à la réalisation des travaux de proximité et d'accessibilité, sollicités par les usagers. 69% des trottoirs grenoblois sont accessibles à l'issue de ces travaux. Un schéma directeur d'accessibilité, adopté par délibération de la Métropole le 8 novembre 2019, détermine les principaux axes à rendre accessibles sur la Métropole, et en particulier sur le territoire de Grenoble, dans les dix années à venir.

Il convient également de noter que la Ville de Grenoble a réalisé une base de données du niveau d'accessibilité de tous les Etablissements Recevant du Public du territoire, ainsi qu'une base de données des cheminements accessibles. Un travail est en cours pour rendre compatibles ces données, dans l'objectif du développement d'un outil de guidage, par type de déficience, en lien avec l'application Métromobilité .

Pour rappel, le réseau de transports en commun du SMTC est accessible à 100% sur le territoire de la commune.

Les actions de la Ville de Grenoble concernent également d'autres champs : la culture (livres sonores, spectacles en audiodescription...), les pratiques handisport, les équipements petite enfance du CCAS, ainsi que la scolarisation des enfants. Ils sont accueillis dans la mesure du possible dans les classes ordinaires, et 150 enfants sont scolarisés en ULIS. Au-delà des obligations imposées aux collectivités, la Ville de Grenoble a mis en place un service spécialisé : deux ETAPS proposent des séances hebdomadaires d'éducation physique adaptée auprès des enfants des ULIS.

Un travail a également été mené sur l'accessibilité de l'accueil :

- mise en place en 2018 d'un service d'accueil en Langue des Signes Française à l'Hôtel de ville et sur le web,
- mise en place en 2019 du même service à l'accueil de la maison des habitants Chorier Berriat,
- mise en place des registres d'accessibilité en ligne, donnant des informations sur le niveau d'accessibilité des principaux équipements recevant du public.

La Ville accomplit des efforts importants pour maintenir dans l'emploi des personnes qui sont touchées par le handicap en cours de carrière, ainsi que pour recruter des nouveaux agents. Le taux d'emploi des BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi) est de 8.60 % au 1^{er} janvier 2018 soit 245 agents. Pour rappel, le seuil fixé par la loi est de 6% d'agents BOE. La Ville de Grenoble a consacré un budget de 188 237 € à l'accueil d'agents BOE en 2018.

La bourse aux logements adaptés a été transférée à la Métropole en 2015. 38 logements sociaux adaptés ont été attribués à des Grenoblois en 2018.

Ce dossier a été examiné par la :

Commission Ville Durable du jeudi 05 décembre 2019

Commission Ressources du lundi 02 décembre 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport 2018-2019 de la Commission communale d'accessibilité.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Affichée le : 19 décembre 2019

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Conseillère Municipale Déléguée,
Mme Christine GARNIER